DÉPARTEMENT DU GARD

UZÈS
Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2025

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	21	25

Date convocation 05/03/2025
Date d'affichage 05/03/2025
N° Délibération 2025-01-01
Secrétaire Séance Julien HURARD

L'An **Deux Mille Vingt Cinq, le 11 mars à 18 heures,** le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présent(e)(s) : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Laurence JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à Christophe CAVARD.

Absent(e)(s) non représenté(e)(s) : , Mme Séverine PEUCHERET, Mme Amandine BRUNEL, Mme Alexandra REBOUX, Mme Anne-Marie DESBOS.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Le document annexé (rapport d'orientations budgétaires) présente des éléments factuels qui permettent d'alimenter le débat.

Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le secrétaire de séance,
Julien HURARD

MAIRIE D'UZÈS (Gard)

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à comter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :
et publication sur le site de la ville le : 13 MARS 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com